

SENATE



SÉNAT

CANADA

# JOURNALS OF THE SENATE

(Unrevised)

2nd Session, 41st Parliament  
63 Elizabeth II

# JOURNAUX DU SÉNAT

(Non révisé)

2<sup>e</sup> session, 41<sup>e</sup> législature  
63 Elizabeth II

N° 114

Tuesday, February 3, 2015

Le mardi 3 février 2015

2:00 p.m.

14 heures

The Honourable PIERRE CLAUDE NOLIN, Speaker

L'honorable PIERRE CLAUDE NOLIN, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Dawson
Ataullahjan	Day
Baker	Demers
Batters	Downe
Beyak	Doyle
Boisvenu	Eggleton
Carignan	Enverga
Chaput	Fortin-Duplessis
Charette-Poulin	Fraser
Cools	Frum
Cordy	Housakos
Cowan	Hubley
Dagenais	Johnson

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Cowan
Ataullahjan	Dagenais
Baker	Dawson
Batters	Day
*Bellemare	Demers
Beyak	Downe
*Black	Doyle
Boisvenu	Eggleton
*Campbell	Enverga
Carignan	Fortin-Duplessis
Chaput	Fraser
Charette-Poulin	Frum
Cools	*Gerstein
Cordy	*Greene

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Joyal	Munson	Smith ( <i>Cobourg</i> )
Kenny	Neufeld	Smith ( <i>Saurel</i> )
Lang	Ngo	Stewart Olsen
LeBreton	Nolin	Tardif
MacDonald	Ogilvie	Tkachuk
Maltais	Oh	Unger
Manning	Patterson	Verner
Marshall	Plett	Watt
Martin	Raine	Wells
McIntyre	Ringuette	
Meredith	Rivard	
Mitchell	Runciman	
Moore	Seidman	

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

*Hervieux-Payette	McIntyre	Rivard
Housakos	Meredith	Runciman
Hubley	Mitchell	Seidman
Johnson	Moore	Smith ( <i>Cobourg</i> )
Joyal	Munson	Smith ( <i>Saurel</i> )
Kenny	Neufeld	Stewart Olsen
Lang	Ngo	*Tannas
LeBreton	Nolin	Tardif
MacDonald	Ogilvie	Tkachuk
Maltais	Oh	Unger
Manning	Patterson	Verner
Marshall	Plett	Watt
Martin	Raine	Wells
*Massicotte	Ringuette	

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the *Senators Attendance Policy*.

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la *Politique relative à la présence des sénateurs*.

**PRAYERS****SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

With leave of the Senate,  
The Honourable Senator Carignan, P.C., moved, seconded by  
the Honourable Senator Cowan:

That the Senate desires to record their deep appreciation of the distinguished service rendered by Mr. Gary W. O'Brien as Clerk of the Senate and Clerk of the Parliaments; and

That in acknowledgement of the dignity, dedication and profound learning with which he has graced the office, he be designated an Honourary Officer of this house with an entrée to the Senate and a seat at the table on occasions of ceremony.

The question being put on the motion, it was adopted.

**ROUTINE PROCEEDINGS****Introduction and First Reading of Government Bills**

A message was brought from the House of Commons with a Bill C-44, An Act to amend the Canadian Security Intelligence Service Act and other Acts, to which it desires the concurrence of the Senate.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Marshall, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

**SPEAKER'S RULING**

I now wish to deal with the point of order raised by Senator Moore on December 12, 2014, with respect to omnibus bills.

While the point of order was raised in relation to Bill C-43, a second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures, Senator Moore challenged omnibus bills more generally. He stated that they:

... contain many issues that are not at all related. It is thus improper to put senators in the position of having to vote once on many unrelated issues. This is fundamentally unfair and out of order.

In outlining his concern Senator Moore addressed Canadian, provincial and international practice, as well as noting some of the literature on the matter. He summarized his position by stating that problems stemming from omnibus bills are "... getting worse. Somebody must take a stand."

**PRIÈRE****DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

Avec le consentement du Sénat,  
L'honorable sénateur Carignan, C.P., propose, appuyé par  
l'honorable sénateur Cowan,

Que le Sénat désire exprimer sa vive appréciation des services insignes de M. Gary W. O'Brien à titre de Greffier du Sénat et Greffier des Parlements;

Qu'en reconnaissance de la dignité, du dévouement et de l'érudition dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions, qu'il soit désigné haut fonctionnaire honoraire de cette chambre et qu'il ait ses entrées au Sénat et un siège au bureau à l'occasion de ses cérémonies.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

**AFFAIRES COURANTES****Dépôt et première lecture de projets de loi du gouvernement**

La Chambre des communes transmet un message avec le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et d'autres lois, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice Martin, propose, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**

Je voudrais maintenant donner suite au rappel au Règlement soulevé par le sénateur Moore le 12 décembre 2014 relativement aux projets de loi omnibus.

Même si ce rappel au Règlement concernait le projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures, le sénateur Moore a remis en question les projets de loi omnibus en général, faisant valoir que ces projets de loi :

« ... touchent de nombreuses questions qui ne sont pas toutes liées. Il est donc inacceptable de contraindre les sénateurs à se prononcer sur plusieurs propositions distinctes lors d'un seul vote. Procéder ainsi est fondamentalement injustifiable et contraire au Règlement. »

Exposant ses préoccupations, le sénateur Moore a parlé de la façon dont les projets de loi omnibus sont traités au niveau provincial, national et international, et a cité des textes rédigés à ce sujet. Il a souligné que les problèmes découlant des projets de loi omnibus s'aggravent. « Il faut que quelqu'un intervienne », a-t-il conclu.

Several senators supported these views. Senator Fraser distinguished between bills amending a wide range of laws, but clearly linked by a common thread, and those that bring together very disparate matters. She placed Bill C-43 into the latter category, a view shared by Senator Day. Senator Chaput explained, by reference to a concrete case, how omnibus bills may lead to insufficient study of some important parts of a bill, while Senator Ringuette felt that such measures impair the Senate's duty to provide sober second thought. In supporting the point of order, Senator Eggleton then noted that he actually supported some parts of Bill C-43, but, because of its broad scope, it does not allow parliamentarians to express themselves properly.

Other senators challenged these arguments. Senator Martin referred to practices in the other place when explaining that omnibus bills are an accepted part of Canadian parliamentary practice. Senator Smith (*Saurel*) and Senator Lang outlined how they think Bill C-43 does have a common thread — implementing a wide-ranging budget plan to deal with a challenging international economic situation and promote prosperity for Canadians. The Leader of the Government, Senator Carignan, expressed understanding for the concerns raised by Senator Moore, but underscored that the Senate can adapt its procedures as it wishes in order to deal with such problems. This house has, for example, adjusted the pre-study process provided for in the Rules in a way that allows input from a range of committees. This may help deal with some of the concerns noted.

During the consideration of the point of order a consensus developed that the Senate's study of Bill C-43 should not be delayed. Proceedings on the bill could thus continue, and it received Royal Assent the next week. While Bill C-43 is therefore no longer an issue, the broader issue about omnibus bills remains. It is, as you know, not new. Several honourable senators have objected to large and complex bills at various times over the years, so a review of the topic is timely.

Despite the concerns about omnibus bills, there has actually been only one point of order on the issue in the Senate since 1984. In a ruling given on October 23, 2003, the Speaker stated that he was "... unaware of any requirement that [an omnibus] bill must possess a common theme ...".

The situation is quite different in the other place, where the Speaker has addressed about the question of omnibus bills on a number of occasions. As indicated in the second edition of *House of Commons Procedure and Practice*, at p. 725, "It appears to be entirely proper, in procedural terms, for a bill to amend, repeal or enact more than one Act, provided that the requisite notice is given, that it is accompanied by a royal recommendation (where necessary), and that it follows the form required." The Speaker of the Commons has sometimes been asked to divide a bill, but has declined to do so without guidance and authority from the house. As stated on June 8, 1988, "Until the House adopts specific rules relating to omnibus Bills, the Chair's role is very limited and the Speaker should remain on the sidelines as debate proceeds and the House resolves the issue."

Plusieurs sénateurs se sont dit du même avis. La sénatrice Fraser a fait une distinction entre les projets de loi qui modifient plusieurs lois, mais qui sont clairement liés par un fil conducteur, et ceux qui réunissent une foule d'éléments disparates. Elle a placé le projet de loi C-43 dans cette deuxième catégorie, point de vue partagé par le sénateur Day. La sénatrice Chaput a expliqué, exemple concret à l'appui, que les projets de loi omnibus peuvent donner lieu à une étude insuffisante de certains éléments importants d'un projet de loi. Pour sa part, la sénatrice Ringuette estimait que ces mesures empêchent le Sénat de s'acquitter de son mandat qui est de porter un second regard attentif. Appuyant ce rappel au Règlement, le sénateur Eggleton a souligné qu'il était en faveur de certains éléments du projet de loi C-43, mais que la nature trop volumineuse de ce projet de loi fait en sorte que les parlementaires ne peuvent pas exprimer adéquatement leur point de vue.

D'autres sénateurs ont contesté ces arguments. Renvoyant aux pratiques de l'autre endroit, la sénatrice Martin a soutenu que les projets de loi omnibus font partie intégrante de la pratique parlementaire canadienne. Le sénateur Smith (*Saurel*) et le sénateur Lang ont expliqué en quoi, à leur avis, le projet de loi C-43 a effectivement un fil conducteur : il vise à mettre en œuvre un vaste plan budgétaire pour faire face à une situation économique internationale difficile et contribuer à la prospérité des Canadiens. Sensible aux préoccupations du sénateur Moore, le leader du gouvernement, le sénateur Carignan, a souligné que le Sénat peut adapter ses procédures comme il le souhaite pour régler les problèmes dont il pourrait être question ici. Ainsi, le Sénat a déjà rajusté le processus d'étude préalable prévu dans le Règlement pour permettre à divers comités de donner leurs points de vue. Cela peut aider à dissiper certaines des préoccupations mentionnées.

Pendant l'examen du rappel au Règlement, tous se sont entendus sur le fait que l'étude du projet de loi C-43 par le Sénat ne devrait pas être retardée. Les délibérations sur le projet de loi se sont donc poursuivies, et il a reçu la sanction royale la semaine suivante. Même si le sort du projet de loi C-43 est réglé, la question plus générale des projets de loi omnibus demeure. Cette question, on le sait, n'est pas nouvelle. Au fil des ans, plusieurs sénateurs se sont objectés aux projets de loi volumineux et complexes. Il est donc opportun de revoir la question.

Malgré les préoccupations concernant les projets de loi omnibus, il n'y a eu, dans les faits, qu'un seul rappel au Règlement à ce sujet au Sénat depuis 1984. Dans une décision rendue le 23 octobre 2003, le Président déclarait qu'il n'était « pas au fait d'une exigence voulant qu'un tel projet de loi doive avoir un fil conducteur ».

La situation est tout à fait différente à l'autre endroit, où le Président s'est penché à plusieurs reprises sur la question des projets de loi omnibus. Comme on peut le lire à la page 725 de la deuxième édition de l'ouvrage *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, « [il] est en effet tout à fait admissible, sur le plan de la procédure, qu'un projet de loi modifie, abroge ou édicte plusieurs lois à condition d'en donner le préavis requis, de l'assortir de la recommandation royale (au besoin) et de respecter la forme exigée. » Le Président de la Chambre des communes a parfois été prié de scinder un projet de loi, mais il a refusé de le faire sans les conseils et l'autorisation de la Chambre. Comme il l'avait déclaré le 8 juin 1988 : « Tant que la Chambre n'aura pas adopté de règles précises concernant les projets de loi omnibus, le Président n'a aucun recours, il doit s'abstenir d'intervenir dans le débat et laisser la Chambre régler la question ».

When an omnibus bill comes to the Senate from the House of Commons, we must be mindful of the fact that we are dealing with a bill already adopted by one of the component parts of Parliament. We ought not to question how or why the other place adopted the measure, but should fulfil our legislative work by conducting our own careful and independent — or autonomous — review in the way that best meets our needs. There may be situations where procedural issues can arise in relation to a bill from the Commons — I think, for example, of the occasional cases where it is found that Royal Consent is required for a bill — but they are infrequent.

In his point of order Senator Moore said that “Somebody must take a stand” with regards to omnibus bills. To the extent senators agree that there is a problem with this type of bill, this statement may have merit. It is not, however, for the Speaker, acting unilaterally, to decide what stand to take, or when to take it. The Speaker deals with procedural issues, in light of our Rules and practices. The Senate’s Rules are silent about omnibus bills, and our practices allow for them. From this perspective, such measures are a part of how the Canadian Parliament operates. In addition, we must not lose sight of the fact that, at least in procedural terms, the question put on an omnibus bill — not the content of the bill, but the actual question — is quite simple. It is whether the bill will be read a second or third time. Bills are thus quite different from complex questions, where the Speaker may, in very rare situations, exercise some discretion by dividing a motion.

Honourable senators, it may be helpful at this point to reflect briefly upon some more general issues that are relevant to omnibus bills. As the Supreme Court stated in the 2014 decision on the *Reference re Senate Reform*, the Senate is “... one of Canada’s foundational political institutions. It lies at the heart of the agreement that gave birth to the Canadian federation.” As members of this house we have various duties and responsibilities, including representing our regions, legislative work, holding government to account, international work through parliamentary diplomacy, the protection of minorities, and the study and support of public policy issues. We bring our divergent backgrounds and experiences to the national Parliament as we perform these roles.

Drawing on the wealth of experience among its members, the Senate is well placed to act as a complementary chamber within Parliament. The idea of complementarity does not imply that one house is inferior to the other. Instead, the Senate and the House of Commons play different roles and interact with each other in a way that may sometimes, it is true, result in a level of tension. But this leads to an effective system of government that is greater than the sum of its parts. This interaction has been a key part of the country’s constitutional architecture since its founding. Working together the houses enrich and strengthen our national Parliament. The Senate provides a different perspective from the House of Commons, even when studying similar questions, and focuses on different issues. This house can therefore provide a careful and autonomous second review of measures adopted by the elected house. Our generally less intensely partisan atmosphere, and the good working relationships we develop amongst ourselves, regardless of political affiliation, greatly assist us in performing these responsibilities.

Lorsqu’un projet de loi omnibus arrive au Sénat après avoir été examiné à la Chambre des communes, il ne faut pas oublier qu’il a déjà été adopté par l’une des composantes du Parlement. Nous ne devons pas remettre en question les raisons pour lesquelles l’autre endroit a adopté ce projet de loi ou sa façon de procéder, mais nous acquitter de notre mandat législatif en effectuant un examen attentif du projet de loi en toute indépendance, ou autonomie, et de la meilleure façon possible. Des problèmes de procédure peuvent parfois se poser à propos d’un projet de loi émanant des Communes — on peut constater, par exemple, que le consentement royal est requis pour un projet de loi —, mais ces situations ne sont pas fréquentes.

Dans son rappel au Règlement, le sénateur Moore a dit, à propos des projets de loi omnibus : « Il faut que quelqu’un intervienne. » Dans la mesure où les sénateurs reconnaissent que ce type de projet de loi pose un problème, cette affirmation peut être valable. Cependant, il ne revient pas au Président d’agir de façon unilatérale et de décider de la position à adopter et quand l’adopter. Le Président se prononce sur les questions de procédure, à la lumière du *Règlement du Sénat* et de nos pratiques. Or, le Règlement ne prévoit rien au sujet des projets de loi omnibus, lesquels sont autorisés par nos pratiques. De ce point de vue, ces mesures font partie du fonctionnement du Parlement du Canada. En outre, il ne faut pas perdre de vue le fait que, sur le plan de la procédure du moins, la question posée à propos d’un projet de loi omnibus — et non à propos de sa teneur — est fort simple. Cette question est de savoir si le projet de loi sera lu pour la deuxième ou la troisième fois. Par conséquent, les projets de loi sont très différents des questions complexes où le Président peut, dans des situations très rares, exercer une certaine discrétion en scindant une motion.

Honorables sénateurs, il serait peut-être bon de nous pencher ici sur certaines questions plus générales touchant les projets de loi omnibus. Comme le déclarait la Cour suprême dans la décision qu’elle a rendue en 2014 dans le *Renvoi relatif à la réforme du Sénat*, le Sénat est « une des institutions politiques fondamentales du Canada. Il se situe au cœur des ententes ayant donné naissance à la fédération canadienne. » En tant que sénateurs, nous avons diverses tâches et responsabilités, dont celles de représenter nos régions, de nous acquitter de nos fonctions législatives, d’exiger des comptes du gouvernement, d’œuvrer sur la scène internationale dans le cadre de la diplomatie parlementaire, d’assurer la protection des minorités, et d’étudier et de défendre les questions d’intérêt public. Et nous exécutons ces fonctions pour le Parlement national en nous servant de nos expériences et formations variées.

Fort de la vaste expérience de ses membres, le Sénat a tout ce qu’il faut pour agir à titre de Chambre complémentaire au sein du Parlement. L’idée de la complémentarité ne sous-entend pas qu’une Chambre est inférieure à l’autre. Le Sénat et la Chambre des communes jouent des rôles différents et interagissent d’une manière qui peut parfois, en effet, engendrer une certaine tension. Mais cela aboutit à un système de gouvernement qui est plus grand que la somme de ses parties. Cette interaction a toujours été au cœur de la structure constitutionnelle de notre pays. En travaillant de concert, les deux Chambres enrichissent le Parlement national et le rendent plus fort. Le Sénat propose un point de vue différent de celui de la Chambre des communes même lors de l’étude de questions semblables, et il se concentre sur des aspects différents. Par conséquent, il peut fournir un second examen attentif, et tout à fait autonome, des mesures adoptées par la Chambre élue. L’atmosphère beaucoup moins partisane qui règne en général au Sénat ainsi que les bonnes relations de travail que nous établissons entre nous, peu importe notre affiliation politique, nous aident grandement à nous acquitter de ces responsabilités.

I say this, honourable senators, because nothing should prevent us from reconsidering how we deal with omnibus bills, or any aspect of our business, if we feel that changes could help us better perform our role as parliamentarians. We must ensure that we continue to fulfil the expectations of Canadians as well as the role this house was given by those who developed our basic structures of government.

A central issue underlying Senator Moore's point of order is the way in which the Senate deals with budgetary measures and bills with financial implications. In this regard, I would remind honourable senators that almost one hundred years ago a special committee studied the rights of the Senate with respect to financial legislation. Its report — generally called the Ross Report — was tabled on May 15, 1918, and adopted on May 22. It may be timely to review this topic, so that honourable senators can consider how, in the modern context, this house can best use its powers to fulfil its duties. In any such review, attention would also have to be given to the principle, enunciated by Sir John A. Macdonald, that the Senate "... will never set itself in opposition against the deliberate and understood wishes of the people." The proper bounds for this self-imposed limitation certainly merit reflection.

As a related point, the Senate — perhaps through one of its committees — may wish to review the way in which it could better ensure government accountability, particularly in relation to public finances and expenditures. Our practices allow the National Finance Committee to develop a strong understanding of the Estimates and the workings of government. The value of this broad oversight role has been recognized by observers, but it may be desirable to ensure that other committees develop a similar capacity. Without affecting the role of the National Finance Committee, the Senate could consider having other committees also study specific parts of the Estimates relevant to their subjects. An understanding of how other jurisdictions — both within Canada and abroad — deal with such matters would assist any evaluation of how this institution could adjust its operations.

To focus more specifically on the issue of omnibus bills, it is also possible to identify various ways in which the Senate could change its procedures, if there is a wish to do so. Here again, information on procedures for dealing with such bills in other jurisdictions would be helpful. In Saskatchewan, for example, the Rules specifically circumscribe the situations in which omnibus bills can be introduced. Only those dealing with a single broad policy or making similar amendments to existing acts are allowed.

In the Senate a practice has developed to use pre-study for budget implementation bills, and to allow different committees to provide input in relation to those parts that are relevant to their fields of expertise. A first simple change might be to include this process in the Rules, so that it becomes the norm for all omnibus bills.

Going one step further, a second option would be to make the process automatic for large or complex bills, rather than optional. With such a change, the National Finance Committee would be able to study the subject matter of budget implementation bills in collaboration with other committees, but without waiting for an order of reference from the Senate.

Je dis cela, honorables sénateurs, parce que rien ne devrait nous empêcher de revoir la façon dont nous traitons les projets de loi omnibus ou tout autre aspect de nos travaux si nous estimons que des changements pourraient nous aider à mieux remplir notre rôle de parlementaires. Nous devons nous assurer de toujours répondre aux attentes des Canadiens et de toujours nous acquitter du rôle qui a été confié à cette Chambre par ceux qui ont élaboré les structures fondamentales de notre gouvernement.

Au cœur du rappel au Règlement soulevé par le sénateur Moore se trouve la façon dont le Sénat examine les mesures budgétaires et les projets de loi ayant des répercussions financières. À cet égard, je tiens à rappeler aux honorables sénateurs qu'il y a près d'un siècle, un comité spécial a étudié les droits du Sénat relativement aux lois financières. Son rapport, connu sous le nom de rapport Ross, a été déposé le 15 mai 1918 et adopté le 22 mai. Le temps est peut-être venu d'examiner la question à nouveau afin que les honorables sénateurs puissent voir comment, de nos jours, cette Chambre peut faire le meilleur usage possible de ses pouvoirs pour s'acquitter de ses fonctions. Dans le cadre de cet examen, il faudra tenir compte du principe énoncé par sir John A. Macdonald selon lequel le Sénat ne s'opposera jamais « ... aux vœux réfléchis et définis des populations ». Il conviendrait sûrement de nous pencher sur les limites convenables de ces restrictions que le Sénat s'est lui-même imposées.

Parallèlement, le Sénat — peut-être par l'entremise de l'un de ses comités — voudra peut-être revoir sa façon de faire pour mieux assurer la reddition de comptes de la part du gouvernement, particulièrement en ce qui concerne les finances publiques et les dépenses. Nos pratiques permettent au Comité des finances nationales de très bien comprendre le Budget des dépenses et les rouages du gouvernement. La valeur de cette vue d'ensemble a été reconnue par les observateurs, mais il serait peut-être souhaitable de permettre à d'autres comités de pouvoir faire de même. Sans pour autant nuire au rôle du Comité des finances nationales, le Sénat pourrait peut-être confier à d'autres comités l'étude de parties précises du Budget des dépenses qui relèvent de leur compétence. Le fait de comprendre comment d'autres instances — au Canada et à l'étranger — traitent ces questions nous aiderait à cerner les rajustements à apporter, s'il y a lieu, au fonctionnement de cette institution.

En ce qui concerne plus précisément la question des projets de loi omnibus, nous pourrions aussi proposer des changements que le Sénat pourrait apporter à ses procédures, si tel est son désir. Encore une fois, des informations sur les procédures utilisées dans d'autres juridictions pour traiter de ces projets de loi seraient utiles. En Saskatchewan, par exemple, le Règlement limite, de façon explicite, les circonstances dans lesquelles un projet de loi omnibus peut être introduit. Un tel projet de loi n'est permis que s'il traite d'une seule politique générale ou s'il fait des amendements semblables aux lois existantes.

Au Sénat nous avons pris l'habitude d'effectuer une étude préalable des projets de loi d'exécution du budget et de permettre à divers comités d'exprimer leurs points de vue sur les éléments de ces projets de loi qui relèvent de leur compétence. Un premier changement pourrait être d'intégrer ce processus au Règlement afin qu'il devienne la norme pour tous les projets de loi omnibus.

Nous pourrions aussi aller un peu plus loin en rendant ce processus systématique, et non facultatif, dans le cas des projets de loi complexes ou volumineux. Si un tel changement était adopté, le Comité des finances nationales pourrait étudier la teneur des projets de loi d'exécution du budget en collaboration avec d'autres comités sans avoir à attendre un ordre de renvoi du Sénat.

A third option, and a variation on this idea, would be to develop a way for different parts of an omnibus bill to be referred to different committees after second reading. This would allow the committees to study the elements of the bill relevant to their fields in detail and to actually propose their own amendments.

Even without such changes, senators have powerful tools available. Most dramatically, the Senate can defeat a bill, even one proposed by a minister, without bringing about the fall of the government. We have even done so with a budget implementation bill in the past. Senators also have the option, which they regularly exercise, of proposing amendments to bills in committee and at third reading.

The rarely-used possibility of dividing a bill is another tool available to the Senate, if there is a concern that a bill is too large or complex. Within our current practices, a committee cannot propose dividing a bill without special authority from the Senate. The Rules could, however, be amended to give a committee dealing with an omnibus bill the power to propose division on its own initiative, if it decides either that this could assist the Senate's study of the bill or that there is no common theme between the different parts of the bill. Such a course of action should, of course, only be taken after the sponsor has had ample opportunity to provide reasons against dividing the bill or to explain the common theme linking its different parts together.

These are only some ideas. There are no doubt other ways that we can deal with any concerns that may exist in relation to omnibus bills. However, within the current framework of the *Rules of the Senate* and practices such bills are acceptable and can proceed through the Senate in the same way as any other bill. Nothing should prevent the Senate, perhaps after study by the Rules Committee, from reconsidering how it deals with omnibus bills if it so wishes. Any changes are, however, for the chamber itself to decide, and not for the Speaker to impose.

## ORDERS OF THE DAY

### GOVERNMENT BUSINESS

#### Bills — Second Reading

Second reading of Bill C-40, An Act respecting the Rouge National Urban Park.

The Honourable Senator Enverga moved, seconded by the Honourable Senator Ngo, that the bill be read the second time.

After debate,

The Honourable Senator Fraser, for the Honourable Senator Eggleton, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Munson, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Une troisième possibilité, variation sur ce même thème, consisterait à trouver une façon de renvoyer diverses parties d'un projet de loi omnibus à différents comités, après la deuxième lecture. Les comités pourraient ainsi étudier en détail les éléments du projet de loi de leur ressort et proposer eux-mêmes des amendements.

Même sans de tels changements, les sénateurs disposent de puissants outils. Qui plus est, le Sénat peut rejeter un projet de loi, même s'il est proposé par un ministre, sans entraîner la chute du gouvernement. Nous l'avons déjà fait avec un projet de loi d'exécution du budget. Les sénateurs ont aussi l'option, à laquelle ils recourent régulièrement, de proposer des amendements aux projets de loi en comité et à l'étape de la troisième lecture.

La possibilité — rarement utilisée — de scinder un projet de loi est un autre outil dont le Sénat dispose s'il juge un projet de loi trop complexe ou trop volumineux. À l'heure actuelle, un comité ne peut pas proposer de scinder un projet de loi sans avoir obtenu une autorisation spéciale du Sénat. On pourrait toutefois modifier le Règlement pour accorder au comité qui examine un projet de loi omnibus le pouvoir d'en proposer la scission, de sa propre initiative, s'il estime que cela pourrait aider le Sénat à l'étudier ou qu'il n'y a pas de fil conducteur entre ses différentes parties. Évidemment, une telle mesure serait prise uniquement lorsque le parrain aurait eu amplement l'occasion d'expliquer pourquoi il est contre la scission du projet de loi ou de montrer le fil conducteur qui en relie les différentes parties.

Ce ne sont là que quelques idées. Il y a sûrement bien d'autres façons de régler les préoccupations qui pourraient exister à propos des projets de loi omnibus. Cependant, dans le cadre actuel du *Règlement du Sénat* et de nos pratiques, ces projets de loi sont acceptables et peuvent franchir les différentes étapes au Sénat comme n'importe quel autre projet de loi. Rien ne devrait empêcher le Sénat, peut-être après que le Comité du Règlement aura étudié la question, de revoir la façon dont il traite les projets de loi omnibus, s'il le souhaite. Mais ce sera au Sénat lui-même de décider des changements à apporter, s'il y a lieu; il ne revient pas au Président de les imposer.

## ORDRE DU JOUR

### AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

#### Projets de loi — Deuxième lecture

Deuxième lecture du projet de loi C-40, Loi concernant le parc urbain national de la Rouge.

L'honorable sénateur Enverga propose, appuyé par l'honorable sénateur Ngo, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénatrice Fraser propose, au nom de l'honorable sénateur Eggleton, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Munson, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator McIntyre, seconded by the Honourable Senator McInnis, for the second reading of Bill C-47, An Act to correct certain anomalies, inconsistencies and errors and to deal with other matters of a non-controversial and uncomplicated nature in the Statutes of Canada and to repeal certain provisions that have expired, lapsed or otherwise ceased to have effect.

After debate,  
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator McIntyre moved, seconded by the Honourable Senator Demers, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

### Reports of Committees – Other

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

### Inquiries

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

### Other

Order No. 2 was called and postponed until the next sitting.

## OTHER BUSINESS

### Senate Public Bills – Second Reading

Orders No. 1 to 5 were called and postponed until the next sitting.

### Commons Public Bills – Second Reading

Orders No. 1 to 3 were called and postponed until the next sitting.

### Reports of Committees – Other

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

### Motions

Orders No. 60, 66, 47, 74, 79, 62, 73, 8, 55 and 9 were called and postponed until the next sitting.

◦ ◦ ◦

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur McIntyre, appuyée par l'honorable sénateur McInnis, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-47, Loi visant à corriger des anomalies, contradictions ou erreurs relevées dans les Lois du Canada et à y apporter d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet.

Après débat,  
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur McIntyre propose, appuyé par l'honorable sénateur Demers, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

### Rapports de comités – Autres

L'article n<sup>o</sup> 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

### Interpellations

L'article n<sup>o</sup> 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

### Autres affaires

L'article n<sup>o</sup> 2 est appelé et différé à la prochaine séance.

## AUTRES AFFAIRES

### Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Deuxième lecture

Les articles n<sup>os</sup> 1 à 5 sont appelés et différés à la prochaine séance.

### Projets de loi d'intérêt public des Communes – Deuxième lecture

Les articles n<sup>os</sup> 1 à 3 sont appelés et différés à la prochaine séance.

### Rapports de comités – Autres

Les articles n<sup>os</sup> 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

### Motions

Les articles n<sup>os</sup> 60, 66, 47, 74, 79, 62, 73, 8, 55 et 9 sont appelés et différés à la prochaine séance.

◦ ◦ ◦

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Cowan, seconded by the Honourable Senator Munson:

That a Special Committee on Equalization and Fiscal Federalism be appointed to consider whether the current formulae for equalization and other related federal transfers affect the ability of Canadians living in all regions of the country to access a basic standard of public services without facing significantly different levels of taxation.

That the committee be composed of nine members, to be nominated by the Committee of Selection and that four members constitute a quorum;

That, the committee have power to send for persons, papers and records; to examine witnesses; and to publish such papers and evidence from day to day as may be ordered by the committee;

That, notwithstanding rule 12-18(2)(b)(i), the committee have power to sit from Monday to Friday, even though the Senate may then be adjourned for a period exceeding one week; and

That the committee be empowered to report from time to time and to submit its final report no later than March 31, 2015.

The Honourable Senator Cordy moved, seconded by the Honourable Senator Tardif, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

## Inquiries

Orders No. 14, 42, 43, 47, 29 and 20 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Cools, calling the attention of the Senate to November 11, known to all as Remembrance Day, of this, the centennial year of the July 28 start of hostilities in the 1914-1918 Great War, which day is given to the national and collective mourning of Canadians, on which we remember and honour the many who served and who fell in the service of God, King and Country, and, whose incalculable sacrifice of their lives, we honour in our simultaneous yet individual, personal acts of prayer and remembrance, wherein we pause and bow our heads together in sacred unity, at the eleventh hour, of the eleventh day, of the eleventh month, for the many who gave themselves, and:

To those who served in World War I, with its stupendous sacrifices, its massive mobilisation and fielding of millions of men, on all sides, and to its enormous casualties and losses of life, and, to our young country's noble contribution to this far away overseas War, of 620,000 men, being ten percent of Canada's then population, and, to our 60,661 fallen, being ten percent of those serving, and, to Canada's Prime Minister, the Conservative, Robert Borden's success in earning Canada's representation at the 1919 Allies' *Paris Peace Conference*, and, to his and his Ministers' presence there, and, to the respect he earned for Canadian contribution to the war, and for Canada's control of its foreign affairs, wars and peace, and, to the changing relations between the Allied leaders, and, to their changing politics at home, and, to Canadians at home and abroad, particularly the

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cowan, appuyée par l'honorable sénateur Munson,

Qu'un comité spécial sur la péréquation et le fédéralisme fiscal soit nommé pour examiner si les formules actuelles de péréquation et d'autres transferts fédéraux connexes nuisent à la capacité des Canadiens des diverses régions du pays d'accéder à des services publics de base sans être assujettis à des niveaux d'imposition très différents;

Que le comité soit composé de neuf membres, désignés par le Comité de sélection, et que le quorum soit constitué de quatre membres;

Que le comité soit habilité à convoquer des personnes, à obtenir des documents et des dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il peut ordonner l'impression;

Que, nonobstant l'article 12-18(2)(b)(i) du Règlement, le comité soit habilité à se réunir du lundi au vendredi, même si le Sénat est alors ajourné pour une période de plus d'une semaine;

Que le comité soit habilité à faire rapport de temps à autre et à présenter son rapport final au plus tard le 31 mars 2015.

L'honorable sénatrice Cordy propose, appuyée par l'honorable sénatrice Tardif, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

## Interpellations

Les articles n<sup>os</sup> 14, 42, 43, 47, 29 et 20 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénatrice Cools, attirant l'attention du Sénat, en cette année qui marque le centenaire du début des hostilités de la Grande Guerre de 1914-1918, sur le 11 novembre, connu de tous sous le nom de Jour du Souvenir, journée de deuil national et collectif, journée de commémoration et d'hommage à tous ceux qui ont combattu et sont tombés au service de Dieu, du roi et de leur pays et dont nous saluons l'ultime sacrifice par des actes à la fois individuels et collectifs de prière et de commémoration à l'occasion desquels nous nous arrêtons un instant et penchons la tête dans un recueillement sacré à la onzième heure du onzième jour du onzième mois en l'honneur de tous ceux qui ont tant donné d'eux-mêmes; et :

Sur ceux qui ont servi dans la Première Guerre mondiale, qui a demandé tant de sacrifices, mobilisé et mis en service tant de millions d'hommes des deux côtés et fait tant de blessés et de morts; sur la contribution de notre jeune pays à cette guerre lointaine, où sont allés 620 000 hommes, soit le dixième de la population de l'époque, et où sont morts 60 661 hommes, soit le dixième du contingent; et sur l'obtention par le premier ministre conservateur Robert Borden d'un siège pour le Canada à la conférence de paix de Paris de 1919 et sur sa présence là-bas en compagnie de ses ministres; sur le respect que lui ont valu la contribution canadienne à la guerre et l'autonomie du Canada en matière d'affaires étrangères, de guerre et de paix; sur l'évolution des relations entre les chefs alliés et de leurs politiques nationales; et sur les Canadiens au pays et à l'étranger, notamment le

Canadian-born British Prime Minister, Andrew Bonar Law and the Canadian Max Aitken, known as Lord Beaverbrook, both of whom were active in British politics in these events, and who endeavoured, in 1922, to avoid a new war at Chanak, in the Turkish Dardanelles.

After debate,

The Honourable Senator Cools moved, seconded by the Honourable Senator Moore, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 36, 27, 33, 45, 34, 15, 17, 26, 18, 19, 21, 28, 13 and 16 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Cools, calling the attention of the Senate to November 11, known to all as Remembrance Day, of this, the centennial year of the July 28 start of hostilities in the 1914-1918 Great War, which day is given to the national and collective mourning of Canadians, on which we remember and honour the many who served and who fell in the service of God, King and Country, and, whose incalculable sacrifice of their lives, we honour in our simultaneous yet individual, personal acts of prayer and remembrance, wherein we pause and bow our heads together in sacred unity, at the eleventh hour, of the eleventh day, of the eleventh month, for the many who gave themselves, and:

To Canadian and British peace of mind, freed from the fear and sorrow of the possible sacrifice of their beloved sons to war, so soon again, and, to their "blessed relief," and, to Canadian unanimity in support of their Prime Minister Mackenzie King's stand against war at Chanak, and, to Canadian events, and, to Canadians such as John Wesley Dafoe, the great journalist-editor of the Manitoba Free Press, later the Winnipeg Free Press, who had attended the 1919 Allies' Paris Peace Conference with Prime Minister Robert Borden's Canadian delegation, and, who had supported Canada's position on Chanak, and, who had strenuously opposed Prime Minister Lloyd George's demands to the Dominions and Canada to send troops there, and, to John Dafoe's brilliant account of Canadians and the Canadian Government's desire to live without war against people who had done them no harm, and, to his historic Manitoba Free Press article, titled, The Rise of the Commonwealth Dominion Responsibility For External Affairs, and, to Canada's influence on British politics and the other Dominions, and, to Canada's firm, principled, and vindicated position not to send Canadian troops to the Dardanelles, at Chanak, and, to Canadian-born British Prime Minister Andrew Bonar Law's negotiated and lasting peace with Turkey, in the Treaty of Lausanne, that is still in force, and, to the profound truth that the greatest act of peace is simply to make no unnecessary war, and, to make absolutely no war, for the purpose, that is the pursuit of ambition.

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator MacDonald, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

premier ministre britannique né au Canada Andrew Bonar Law, et Max Aitken, connu sous le nom de lord Beaverbrook, qui étaient alors tous deux actifs sur la scène politique et qui, en 1922, ont cherché à éviter une nouvelle guerre à Chanak.

Après débat,

L'honorable sénatrice Cools propose, appuyée par l'honorable sénateur Moore, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n<sup>os</sup> 36, 27, 33, 45, 34, 15, 17, 26, 18, 19, 21, 28, 13 et 16 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénatrice Cools, attirant l'attention du Sénat, en cette année qui marque le centenaire du début des hostilités de la Grande Guerre de 1914-1918, sur le 11 novembre, connu de tous sous le nom de Jour du Souvenir, journée de deuil national et collectif, journée de commémoration et d'hommage à tous ceux qui ont combattu et sont tombés au service de Dieu, du roi et de leur pays et dont nous saluons l'ultime sacrifice par des actes à la fois individuels et collectifs de prière et de commémoration à l'occasion desquels nous nous arrêtons un instant et penchons la tête dans un recueillement sacré à la onzième heure du onzième jour du onzième mois en l'honneur de tous ceux qui ont tant donné d'eux-mêmes; et :

Sur la sérénité des Canadiens et des Britanniques, libérés de la peur et du chagrin de devoir à nouveau envoyer leurs fils bien-aimés à la guerre; sur leur apaisement providentiel; sur l'appui unanime des Canadiens à la position du premier ministre Mackenzie King contre la guerre dans l'affaire de Chanak; sur les Canadiens comme John Wesley Dafoe, le grand journaliste et rédacteur en chef du Manitoba Free Press, plus tard appelé le Winnipeg Free Press, qui a accompagné la délégation du premier ministre Robert Borden à la conférence de paix de Paris de 1919, a appuyé la position du Canada dans l'affaire de Chanak et s'est vivement opposé à ce que le Canada et les autres Dominions envoient là-bas des troupes comme le leur demandait le premier ministre Lloyd George; sur le brillant compte rendu que John Dafoe a donné de la volonté des Canadiens et de leur gouvernement de vivre sans faire la guerre aux gens qui ne leur faisaient rien et notamment sur l'article historique qu'il a publié dans le Manitoba Free Press sous le titre The Rise of the Commonwealth Dominion Responsibility for External Affairs; sur l'influence du Canada sur la politique de la Grande-Bretagne et des autres Dominions; sur la décision ferme, raisonnée et justifiée de ne pas envoyer de troupes à Chanak; sur la paix durable négociée par le premier ministre britannique né au Canada Andrew Bonar Law avec la Turquie dans le traité de Lausanne, toujours en vigueur; et sur la profonde vérité voulant que le plus grand acte de paix consiste simplement à ne pas faire la guerre inutilement et à ne jamais faire la guerre par ambition.

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénateur MacDonald, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

## REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 14-1(7):

Report on Official Languages for the fiscal year ended March 31, 2013, pursuant to the *Official Languages Act*, R.S.C. 1985, c. 31 (4th Supp.), s. 44.—Sessional Paper No. 2/41-1029.

Report on the *Statutes Repeal Act* for the year 2015, pursuant to the *Act*, S.C. 2008, c. 20, s. 2.—Sessional Paper No. 2/41-1030.

Report of the Blue Water Bridge Authority, together with the Auditor General's Report, for the year 2014, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 150(1).—Sessional Paper No. 2/41-1031.

Summary of the Corporate Plan for 2014-2015 to 2018-2019 of Marine Atlantic Inc., pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/41-1032.

## ADJOURNMENT

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator MacDonald:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 4:06 p.m. the Senate was continued until tomorrow at 1:30 p.m.)

---

### Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 12-5

#### Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples

The Honourable Senator Tannas replaced the Honourable Senator Andreychuk (*February 3, 2015*).

The Honourable Senator Watt replaced the Honourable Senator Dyck (*February 2, 2015*).

The Honourable Senator Andreychuk replaced the Honourable Senator Tannas (*February 2, 2015*).

The Honourable Senator Moore replaced the Honourable Senator Fraser (*January 29, 2015*).

The Honourable Senator Dyck replaced the Honourable Senator Campbell (*January 29, 2015*).

#### Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Beyak (*February 3, 2015*).

#### Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources

The Honourable Senator Verner, P.C., replaced the Honourable Senator Black (*February 2, 2015*).

## RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14-1(7) DU RÈGLEMENT

Rapport sur les langues officielles pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, conformément à la *Loi sur les langues officielles*, L.R.C. 1985, ch. 31 (4<sup>e</sup> suppl.), art. 44.—Document parlementaire n<sup>o</sup> 2/41-1029.

Rapport sur la *Loi sur l'abrogation des lois* pour l'année 2015, conformément à la *Loi*, L.C. 2008, ch. 20, art. 2.—Document parlementaire n<sup>o</sup> 2/41-1030.

Rapport de l'Administration du pont Blue Water, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'année 2014, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 150(1).—Document parlementaire n<sup>o</sup> 2/41-1031.

Sommaire du plan d'entreprise de 2014-2015 à 2018-2019 de Marine Atlantique S.C.C., conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n<sup>o</sup> 2/41-1032.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénateur MacDonald,

Que la séance soit maintenant levée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 16 h 6, le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)

---

### Modifications de la composition des comités conformément à l'article 12-5 du Règlement

#### Comité sénatorial permanent des peuples autochtones

L'honorable sénateur Tannas a remplacé l'honorable sénatrice Andreychuk (*le 3 février 2015*).

L'honorable sénateur Watt a remplacé l'honorable sénatrice Dyck (*le 2 février 2015*).

L'honorable sénatrice Andreychuk a remplacé l'honorable sénateur Tannas (*le 2 février 2015*).

L'honorable sénateur Moore a remplacé l'honorable sénatrice Fraser (*le 29 janvier 2015*).

L'honorable sénatrice Dyck a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 29 janvier 2015*).

#### Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 3 février 2015*).

#### Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

L'honorable sénatrice Verner, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Black (*le 2 février 2015*).

**Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans**

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator McInnis (*February 3, 2015*).

The Honourable Senator McIntyre replaced the Honourable Senator Poirier (*February 3, 2015*).

**Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade**

The Honourable Senator Cordy was added to the membership (*January 29, 2015*).

**Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs**

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Rivest (*January 30, 2015*).

**Standing Senate Committee on National Finance**

The Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Mockler (*February 3, 2015*).

The Honourable Senator Boisvenu replaced the Honourable Senator Bellemare (*February 3, 2015*).

The Honourable Senator Wallace replaced the Honourable Senator Wells (*January 29, 2015*).

**Standing Senate Committee on National Security and Defence**

The Honourable Senator Neufeld replaced the Honourable Senator Stewart Olsen (*February 3, 2015*).

The Honourable Senator Ngo replaced the Honourable Senator Wells (*February 3, 2015*).

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Ngo (*January 30, 2015*).

**Standing Senate Committee on Official Languages**

The Honourable Senator Poirier replaced the Honourable Senator Beyak (*February 3, 2015*).

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator Poirier (*February 2, 2015*).

**Standing Senate Committee on Transport and Communications**

The Honourable Senator Verner, P.C., replaced the Honourable Senator Fortin-Duplessis (*February 3, 2015*).

The Honourable Senator Greene replaced the Honourable Senator Oh (*February 3, 2015*).

The Honourable Senator Fortin-Duplessis replaced the Honourable Senator Verner, P.C. (*February 2, 2015*).

The Honourable Senator Oh replaced the Honourable Senator Greene (*February 2, 2015*).

**Comité sénatorial permanent des pêches et des océans**

L'honorable sénatrice Beyak a remplacé l'honorable sénateur McInnis (*le 3 février 2015*).

L'honorable sénateur McIntyre a remplacé l'honorable sénatrice Poirier (*le 3 février 2015*).

**Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international**

L'honorable sénatrice Cordy a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 29 janvier 2015*).

**Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles**

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénateur Rivest (*le 30 janvier 2015*).

**Comité sénatorial permanent des finances nationales**

L'honorable sénateur Maltais a remplacé l'honorable sénateur Mockler (*le 3 février 2015*).

L'honorable sénateur Boisvenu a remplacé l'honorable sénatrice Bellemare (*le 3 février 2015*).

L'honorable sénateur Wallace a remplacé l'honorable sénateur Wells (*le 29 janvier 2015*).

**Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense**

L'honorable sénateur Neufeld a remplacé l'honorable sénatrice Stewart Olsen (*le 3 février 2015*).

L'honorable sénateur Ngo a remplacé l'honorable sénateur Wells (*le 3 février 2015*).

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénateur Ngo (*le 30 janvier 2015*).

**Comité sénatorial permanent des langues officielles**

L'honorable sénatrice Poirier a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 3 février 2015*).

L'honorable sénatrice Beyak a remplacé l'honorable sénatrice Poirier (*le 2 février 2015*).

**Comité sénatorial permanent des transports et des communications**

L'honorable sénatrice Verner, C.P., a remplacé l'honorable sénatrice Fortin-Duplessis (*le 3 février 2015*).

L'honorable sénateur Greene a remplacé l'honorable sénateur Oh (*le 3 février 2015*).

L'honorable sénatrice Fortin-Duplessis a remplacé l'honorable sénatrice Verner, C.P. (*le 2 février 2015*).

L'honorable sénateur Oh a remplacé l'honorable sénateur Greene (*le 2 février 2015*).







